

Identification de la réunion	
Comité de Pilotage – Etude phare de Carteret :	
Année / Numéro : 2019/01	Date : 21/06/2019
Rédigé par : Céline GATEAU	Diffusé par : Gwenaëlle LEHMANN
Destinataires : membres du Comité de Pilotage	

Tableau de présence															
Etat	GH	RP	JLR	Amar.	AMil.	JPH	CGou.	HD	VP	YM	TM	FF	AF	CGat.	GL
Présent	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Absent															Exc.
Lieu de réunion				Pôle Nautique de Barneville-Carteret (50 270)											
<p>MM. Guillaume HENRY, Ronan PERES, Mmes Adeline FRESSARD, Céline GATEAU, Gwénaëlle LEHMANN (excusée) – SPL Tourisme du Cotentin M. Jean-Philippe HESRY – Phares et Balises Cherbourg M. Jean-Louis REVERT, Mme Annick MARIE – Mairie de Barneville-Carteret Mme Anna MILESI – DDTM 50 / DTN Mme Cécile GOULMY – Région Normandie Service Tourisme Mme Hélène DEBROISE – Communauté Agglomération Le Cotentin MM. Valentin PAILLETTE, Yann MOUCHEL – SyMEL (Garde du Littoral) M. Thierry MALO – Marine Nationale, chef de poste du sémaphore de Carteret M. François FAVIER – Latitude Manche, politiques touristiques territoriales</p>															

Ordre du jour :

1. Contexte et enjeux de l'étude
2. Tour de table et expression des attentes
3. Présentation de la trame de cahier des charges
4. Visite « technique » du Phare

1. Contexte et enjeux de l'étude

L'objectif de cette réunion est de préparer l'avenir et la suite de l'Autorisation d'Occupation Temporaire actuelle, en accord avec les parties prenantes de la gestion actuelle du site, avec une étude dédiée.

Cette étude permettra de réunir l'ensemble des acteurs qui oeuvrent autour du phare pour :

- mesurer l'opportunité de développer le site,
- définir la faisabilité de développement du site,
- aboutir à un consensus sur 1 ou 2 scénarii prenant en compte les contraintes du sites et proposant des conditions d'exploitation future.

2. Tour de table et expression des attentes

Le tour de table a permis de prendre en compte la relation de chacune des institutions avec le phare et leurs intérêts par rapport à ce site (usages, protections, interventions...), de vérifier la composition du Comité de Pilotage. Il convient de rajouter :

- la Marine Nationale en la personne du chef de poste du sémaphore de Carteret, car le foncier autour du phare appartient à la Marine Nationale (zones contraintes).
M. MALO a pu être contacté au démarrage de la réunion et rejoindre le comité de pilotage réuni.
- le CAUE, personne et service à voir avec eux.

Actions à suivre	Par qui ?	Pour le ?
Ajouter les personnes identifiées au COFIL	GL	Prochains échanges

Avant que l'ordre du jour se poursuive,

- la mairie de Barneville-Carteret souhaite rappeler que les élus municipaux sont à l'initiative de l'ouverture du phare et que ce sont les services techniques qui ont assuré la rénovation des lieux. Il est fait mention du fait que les chiffres de fréquentation du Cap sont bien supérieurs à ceux du phare.
- le garde du littoral rappelle qu'en 2003 un travail énorme a été initié pour formaliser le premier plan de gestion du Cap de Carteret et que depuis 20 ans le SyMEL œuvre à la valorisation de ce site emblématique du littoral de la Manche. Il précise que la restauration du site a été très appréciée.

Un exercice exploratoire est proposé aux membres du COFIL, à savoir une projection dans le temps et la vision de chacun par rapport au phare en 2025, ce qu'il est devenu, ce qui s'y pratique...

- on y trouve des services de base (toilettes publiques notamment, mobilier pour pique-niquer), des départs de sentiers de randonnées bien matérialisés,
- on découvre un site d'interprétation au phare intégré à l'environnement global (cap, dunes, littoral, îles, histoire balnéaire, évolution des usages, batterie militaire, faune et flore, patrimoine bâti avec la vieille église...),

- la nature a été préservée, on y pratique la randonnée, le « slow tourism » est développé, associant des activités culturelles,

En parallèle, les membres du COPIL ont fait part des contraintes propres au site et de leurs attentes particulières par rapport à l'étude.

- le parking devra être entretenu, les visiteurs sont invités à stationner principalement au Carrefour de France , les autocars devront se garer sur des zones de report ailleurs dans la commune (les camping-cars ?),
- aucun hébergement ne doit s'installer sur le site du phare

3. Le cahier des charges de l'étude

Le cahier des charges est parcouru par les membres du COPIL. Il est demandé :

- que l'étude sorte de l'enceinte du phare et porte sur l'environnement global du phare,
- si une concertation avec les habitants est envisagée car le développement du site peut avoir des impacts sur les riverains, notamment pour la gestion des flux qui est à prendre en compte dans l'étude.

Les participants à ce comité de pilotage sont invités à relire le document et à faire remonter leurs ajouts, amendements pour le 25/06.

La consultation sera lancée le 25/07/2019 pour une attribution du marché en août 2019, une présentation de la phase 1 en octobre 2019 et un approfondissement des scénarii pour décembre 2019.